

Conditions générales de vente (CGV)

de **DeFrEnT Christopher Köbel**
Propriétaire: Christopher Köbel
Wiesenstraße 5, 63654 Büdingen (Allemagne)
info@defrent.de / www.defrent.de
T +49 (0)6042 5849059 / M +49 (0)177 7453480
eBO SAFE-ID: DE.Justiz.ed741518-cefc-4f33-95d8-b5437e4fa409.4849

En bref

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) sont à la base des prestations fournies par DeFrEnT. Des accords écrits et acceptés par vous et par DeFrEnT peuvent remplacer certaines dispositions ci-contenues. Une commande est censée acceptée dès que vous avez reçu une acceptation de commande par DeFrEnT.

Vous devez fournir toutes les informations nécessaires pour une traduction adéquate et requises par DeFrEnT, autrement, vous serez responsable des manques ou retards qui en résultent. Nous réservons le droit d'éliminer des éventuels vices avant que vous ayez le droit de résilier le contrat ou de charger des tiers avec des corrections. Au pire, DeFrEnT est assuré contre des dommages corporels et immatériels.

Les délais de livraison sont - sauf convention contraire - estimations que nous essayons de dépasser vers le bas. Les œuvres et prestations reçus sont exigibles immédiatement et doivent être payés sous les 30 jours après la date de la facture ; autrement, DeFrEnT peut passer les données pertinentes à une agence d'encaissement.

Nous traitons toutes vos données de manière confidentielle et nous les stockons uniquement en Allemagne. Nous pouvons vous informer de nos nouvelles par courriel, par la poste ou par téléphone.

§ 1 Champ d'application

- I. Les présentes Conditions générales de vente (ci-après CGV) règlent les relations contractuelles entre DeFrEnT Christopher Köbel (ci-après DeFrEnT) et le client (ci-après le client).
- II. Les CGV s'appliquent et aux clients commerciaux et aux particuliers, à l'exception des clauses qui différencient les deux.
- III. Le client reconnaît les CG lors de sa commande. Il les reconnaît aussi pour toute future commande.

§ 2 Dispositions dérogatoires

- I. Toute disposition dérogatoire n'est valable que si elle est confirmée par DeFrEnT par écrit au préalable.
- II. Exclusivement les CGV de DeFrEnT seront reconnues dans le contrat. Autres conditions, en particulier les conditions générales du client, ne seront pas applicables dans le contrat, même si DeFrEnT ne les contredit pas expressément.

§ 3 Passation de commandes

- I. Au choix, le client peut commander les services linguistiques de DeFrEnT personnellement ou par courriel, par téléphone ou par poste.
- II. La relation contractuelle ne commence qu'avec la confirmation de commande écrite de DeFrEnT par courriel ou par poste.

§ 4 Obligations de collaboration et d'information du client

- I. Lors de la commande d'une traduction, le client doit fournir le texte intégral à traduire ainsi qu'informer DeFrEnT sur la langue ou les langues cible, sur l'utilisation prévue de la traduction et, si possible, sur le public cible.

- II. Lors de la commande d'un service linguistique, le client est tenu de fournir, de son propre gré et sans délai, tous les documents et informations nécessaires pour rendre le service commandé (texte intégral, textes secondaires, versions antérieures, liste des abréviations non courantes, etc.). Si le matériel d'information fourni ne convient pas pour rendre le service, DeFrEnT à le droit de demander les informations pertinentes du client. De plus, si le sens exact d'un mot ou d'un passage important ne découle pas du contexte ou d'une recherche exigible, le client doit fournir le sens sur demande de DeFrEnT.
- III. Des erreurs ou des délais résultants de la non-observance de ces obligations sont à la charge du client.
- IV. Le client assure DeFrEnT qu'il à le droit d'utiliser et de passer aux tiers les textes fournis à DeFrEnT. Selon la commande, il accorde DeFrEnT le droit de traduire, de corriger ou de résumer le texte fourni.
- V. Le client va décharger DeFrEnT de tous droits de tiers qui pourraient être réclamés en relation avec les prestations commandées, en particulier droits d'auteur, de marque et tout autre titre de propriété industrielle.

§ 5 Exécution et livraison

- I. Tous les services linguistiques rendus par DeFrEnT sont fournis, au mieux de nos connaissances et compétences, entièrement, en accord avec les règles de la langue en question, et en accord avec le sens du texte et avec l'utilisation prévue et le groupe cible connus de l'œuvre.
- II. Sauf accord contraire avec le client, DeFrEnT livre les fichiers dans le même format que celui dans lequel ils ont été fournis. Les formats non modifiables électroniquement (PDF, fichiers image,...) sont généralement fournis par DeFrEnT sous la forme de documents MS Office 2021 (.docx). Les traductions de documents papier sont également fournies sous forme papier, sauf accord contraire.
- III. Les dates de livraison donnés par DeFrEnT sont des estimations donnés au mieux de nos connaissances. DeFrEnT est contraint d'aviser le client d'éventuelles délais le plus vite possible.
- IV. La livraison sous date fixe garantie nécessite une disposition expresse par écrit entre DeFrEnT et le client.

§ 6 Garanties, vices, résiliation

- I. Le client est tenu de vérifier l'œuvre fournie par DeFrEnT aussi tôt que possible.
- II. Les clients commerciaux sont tenus à réclamer des éventuels vices, par écrit et en précisant concrètement le vice, immédiatement après livraison ou immédiatement après la découverte en cas de vices cachés. Le vice est à préciser concrètement. Si le client ne réclame pas, par écrit, un éventuel vice, l'œuvre est accepté tel quel.
- III. Les clients particuliers sont tenus à réclamer des éventuels vices, par écrit et en précisant concrètement le vice, dans les 30 jours après livraison ou immédiatement après la découverte en cas de vices cachés.
- IV. En cas de vices réclamés justement et en accord avec les paragraphes II et III, DeFrEnT à le droit de réparer les vices. Si la réparation par DeFrEnT échoue, le client à le droit de fixer un délai raisonnable pour réparer les vices et d'y ajouter la déclaration qu'il refusera une réparation après l'expiration du délai. Après l'expiration du délai, le client à le droit de réparer le vice lui-même et de facturer la réparation à DeFrEnT, ou bien de demander une indemnité des frais de DeFrEnT, de réduire le paiement dû, ou de résilier le contrat.
- V. Si le client résilie un contrat avec DeFrEnT, il doit rembourser DeFrEnT pour tous les services rendus jusqu'à ce moment-là. Pour les services pas encore rendus, DeFrEnT facture des frais de dossier de 5 % du montant de la commande.

§ 7 Modalités de paiement

- I. A la fin de la prestation, DeFrEnT enverra la facture au client par e-mail au format PDF ou par courrier. Pour les commandes avec collecte au bureau, le client reçoit la facture sur papier.
- II. Les factures sont payables immédiatement après réception. Sans mise en demeure particulière, le client sera en retard au plus tard 30 jours après la facturation. En cas de particuliers, ceci est uniquement le cas si la facture contient un avis séparé.

- III. En cas de retard, les clients d'affaires payeront des frais de sommation de EUR 40,00 en plus d'intérêts de retard à la hauteur de neuf pour cent au-delà de l'intérêts de base actuel ; les particuliers payeront uniquement des intérêts de retard à la hauteur de cinq points au-delà de l'intérêt de base actuel (§ 288 BGB).

§ 8 Responsabilité

- I. La responsabilité de DeFrEnT pour négligences contractuelles sera limitée aux cas de faute intentionnelle et de négligence grave.
- II. En cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé du client, et en cas de violation fautive d'obligations cardinales ainsi que en cas de dommages subi par des délais, DeFrEnT est responsable sans limites. Dans ces cas-là, le paragraphe I. n'est pas applicable.
- III. La responsabilité en cas de manquement aux obligations cardinales est limitée à 5.000.000 EUR pour les dommages matériels et corporels, à 500.000 EUR pour les dommages pécuniaires et à 50.000 EUR pour les cyberattaques. À cet égard, une assurance responsabilité civile professionnelle a été souscrite en Europe par *mailo Versicherung AG, Riehler Str. 1, 50668 Köln (mailto.de)*.
- IV. En cas de clients commerciaux, la responsabilité pour la négligence lourde d'obligations cardinales est limitée aux dommages typiques et prévisibles.
- V. DeFrEnT n'est pas responsable pour des vices qui résultent d'une violation des obligations du client ou qui découlent de textes source ou d'informations auxiliaires illisibles, fautives ou incomplets.

§ 9 Force majeure

- I. DeFrEnT décline toute responsabilité en cas d'impossibilité ou de retard de livraison dans la mesure où ils sont dus à un cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles (coupure d'alimentation, panne d'Internet, virus non détectable par des programmes antivirus actuels, etc.) ou hors de notre contrôle. Dans un tel cas, DeFrEnT informera immédiatement le client.
- II. Si de tels événements empêchent ou entravent considérablement la prestation ou livraison à long terme, DeFrEnT réserve le droit de résilier le contrat.
- III. En cas d'un empêchement passager, la date de livraison est repoussée par la durée de l'empêchement en plus d'un délai de grâce convenable.
- IV. Si, à cause d'un tel retard, l'acceptation de la livraison serait intolérable pour le client, il a droit de résilier sans aucun délai le contrat par notification écrite envers DeFrEnT.

§ 10 Réserve de propriété, droit d'usage et droit d'auteur

- I. DeFrEnT réserve la propriété de ses œuvres jusqu'au paiement intégral. En cas de non-paiement, DeFrEnT peut exiger la cessation de l'utilisation et la restitution ou destruction.
- II. Au moment du paiement intégral, le client acquiert un droit illimité d'utilisation, d'exploitation et de traitement des œuvres susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur.
- III. DeFrEnT conserve le droit d'auteur sur ses œuvres (voir § 3 UrhG, §23 UrhG et la Convention de Berne).
- IV. Les droits d'auteur et d'utilisation du client sur les textes et supports sources soumis pour traduction ou adaptation ne sont pas affectés par cette disposition et restent la propriété du client. Celui-ci assure disposer de tous les droits nécessaires à l'adaptation ou à la traduction des matériaux sources et de référence et libérera DeFrEnT de toutes les revendications résultant de la violation des droits de tiers sur les textes sources.

§ 11 Protection des données, secret professionnel

- I. Le client accepte que DeFrEnT enregistre et traite ses données pour l'exécution du contrat et la facturation en accord avec les obligations de conservation et les lois sur la protection des données allemandes. Vos données seront stockés en Allemagne.
- II. En passant la commande, le client accepte que DeFrEnT puisse utiliser ces données pour informer le client au maximum une fois par trimestre par e-mail, par courrier ou par téléphone des nouvelles de l'entreprise et de l'industrie, des conseils pour améliorer la qualité de la traduction et des offres spéciales.
- III. DeFrEnT a également le droit de transmettre des données personnelles au bureau d'encaissement Jusperta GmbH, Höherweg 245, 40231 Düsseldorf (miamono.de) en cas de défaillance.
- IV. Tous les textes envoyés par le client seront traités confidentiels. DeFrEnT est tenu à la confidentialité sur toute information obtenue dans le cadre de la prestation de services.
- V. De plus, Christopher Köbel est contraint et obligé à la confidentialité par le Code de déontologie et d'honneur de l'Association fédérale des interprètes et traducteurs (BDÜ e.V.).
- VI. Cet engagement est nul si DeFrEnT obtient l'autorisation du client de passer des informations aux tiers ; si requis par une décision judiciaire ou une autorité officielle ; si l'information est déjà connue en public ; ou si DeFrEnT a obtenu l'information indépendamment du contrat.

§ 12 Droit applicable, lieu d'exécution

- I. Le contrat ainsi que toute responsabilité qui en découle est soumis au droit de la République fédérale d'Allemagne.
- II. Le lieu d'exécution et le lieu de paiement sont au siège de DeFrEnT.

§ 13 Validité des clauses

- I. Tout changement des conditions générales sera annoncé au client lors d'une nouvelle commande.
- II. Dans le cas où une disposition ou partie de disposition de ce contrat serait invalidée, toutes les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur. La disposition invalide ou non exécutoire sera remplacée par une disposition valide et exécutoire dont les effets se rapprochent le plus de l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes avec la disposition invalide ou non exécutoire.

« J'ai pris note des conditions générales de vente ci-dessus et j'accepte leur inclusion dans le contrat. »

Lieu, date

Signature / Société / Cachet